

■ **Hakim Transports**, à Biel BE, transports de choses, raison individuelle (FOSC no 28 du 11. 02. 1998, p. 1035). Selon ordonnance du 28.10.1997 du Président 4 de l'Arrondissement judiciaire II Bienne-Nidau, la procédure de faillite a été suspendue faute d'actifs. La raison de commerce est radiée d'office.
Journal no 679 du 28.02.2002
(00370308 / CH-073.1.012.955-0)